

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 17 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mme Sonia LAGARDE
M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme Chantal BOUYE
M. Patrick GUILLON
Mme Fabienne CHARDIGNY

M. Tristan DERYCKE
Mme Diane BUI-DUYET
M. Warren NAXUE
M. Michel FONGUE

Mme Janine BAJON Mme Vaimoe ALBANESE Mme Isabelle LAFLEUR M. Nicolas BRIGNONE Mme Cindy PRALONG

M. Philippe BLAISE M. Christophe DELESSERT M. Bruno CAPY

Mme Tuilogona O'CONNOR

M. Marc LE LEIZOUR

Mme Anne-Christine CHIMENTI

M. Christophe DELIERE
Mme Laurène CASSAGNE
M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Liliane CONDOUMY
M. Claude CHARLOT
Mme Muriel GERMAIN
M. Daniel HINSCHBERGER
M. Emmanuel BERART

M. Eric MELTESALE
M. Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE CONVOCATION

11/09/2025

DATE D'AFFICHAGE

11/09/2025

ABSENTS EXCUSES:

Nombre de conseillers en exercice M. Alexandre MACHFUL
Mme Kimberley BARONI
M. Makaokio FIHIPALAI
Mme Magali MANUOHALALO
M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
M. Joseph BOANEMOA
Mme Laurie HUMUNI

Mme Laurie HUMUNI Mme Veylma FALAEO Mme Jeanne POELLABAUER M. Jonas TAOFIFENUA Mme Françoise SUVE M. Marc ZEISEL

Mme Pascale SERVENT

Mme Naïa WATEOU M. Luc BRUN

Mme Valérie LAROQUE
Mme Charlotte THAIAWE
Mme Stéphanie PAIMAN
M. Michel DESMEUZES
Mme Christine BELLET
M. Patrick SAKOUMORI
Mme Christiane SARIDJAN
Mme Christine LE SAINT

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-1009

relative au lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du complexe tennistique Marie-Louise LHUILLIER sis au Ouen Toro

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 17 septembre 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie.

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 20 août 2025.

VU la note explicative de synthèse n° 2025/81 du 13 août 2025,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport (csjcs) entendue en séance du 3 septembre 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1er /

Le conseil municipal approuve le recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du complexe tennistique Marie-Louise LHUILLIER sis au Ouen Toro.

Le maire est habilité à engager la procédure de mise en concurrence par le lancement d'un avis de publicité pour la gestion et l'exploitation du complexe tennistique Marie-Louise LHUILLIER sis au Ouen Toro.

ARTICLE 2/

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Page 3/3

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 SEPTEMBRE 2025

Notification:

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 18 septembre 2025

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Kimberley BARONI

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES:

- SUBD ADMINIS. SUD	•
- DF (dont TPS)	
- DU (SDI)	•
- DJCS (SMS)	
- MISE EN LIGNE	